



Rabat, le 29 juin 2022

Communiqué

Lancement de la plateforme numérique de suivi de mise en œuvre des recommandations émises par la Cour des comptes

La Cour des comptes a organisé, le mercredi 29 juin 2022, une rencontre consacrée au **lancement de la plateforme numérique de suivi de la mise en œuvre des recommandations émises par la Cour**. Cette plateforme sera mise à la disposition des services du Chef de gouvernement et des différents départements ministériels concernés pour faciliter la communication et l'échange d'information avec la Cour pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations émises par la cour des comptes.

Cette rencontre, organisée au profit des interlocuteurs officiels désignés à cet effet (Secrétaires généraux, Inspecteurs généraux et Directeurs centraux), a été une occasion pour présenter le cadre juridique de ce suivi ainsi que les différentes fonctionnalités offertes par ladite plateforme.

Le lancement de cette plateforme s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des orientations stratégiques des juridictions financières au titre de la période 2022-2026, notamment dans son volet lié à l'amélioration de la qualité des recommandations émises et au suivi de leur mise en œuvre. Également, sa mise en place est en harmonie avec les meilleures pratiques adoptées dans ce domaine par des institutions internationales supérieures de contrôle (ISSAI 12).

La Cour considère que le lancement de cette plateforme numérique contribuera, avec d'autres mécanismes et mesures, à accroître la valeur ajoutée de ses missions de contrôle, et partant, à la mise en œuvre effective de ses recommandations par les organismes concernés, et ce compte tenu des possibilités et outils développés pour permettre aux départements ministériels le suivi instantané des recommandations émises et la prise des mesures adéquates pour améliorer leur gestion.

L'implication effective et responsable des services du Chef de gouvernement et des différents départements ministériels contribuera à l'amélioration de la gestion des affaires publiques, ce qui aura un impact positif sur la performance des organismes publics, l'efficacité de la mise en œuvre des projets et programmes publics, et la bonne utilisation des subventions publiques aux fins qui leur sont assignées, et par conséquent sur la vie quotidienne des citoyens et sur le climat d'investissement, en créant des opportunités de richesses et d'emplois.